

VÉLO ENCORE PLUS VERT !

RECOMMANDATIONS POUR AUGMENTER LA VALEUR ÉCOLOGIQUE DES AMÉNAGE- MENTS CYCLABLES



Avril 2013





TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
MILIEU FORESTIER	6
Boisés et pistes cyclables	6
Types de revêtement, infrastructures et entretien	6
CONSIDÉRATIONS	7
MILIEU AGRICOLE	8
Terres agricoles et pistes cyclables	8
Paysages et perspectives	8
CONSIDÉRATIONS	9
MILIEU RIVERAIN ET HUMIDE	10
Milieus riverains/humides et pistes cyclables	10
Paysages et perspective	10
CONSIDÉRATIONS	11
MILIEU URBAIN	12
Milieu urbain, aménagements cyclables et biodiversité	12
CONSIDÉRATIONS	13



INTRODUCTION

Le cyclisme prend de plus en plus d'importance dans notre société, que ce soit pour les déplacements d'un endroit à l'autre, le tourisme ou les loisirs. Pour soutenir ces activités, plusieurs entreprises voient le jour ou offrent des aventures à vélo. Les villes et les MRC emboîtent le pas et aménagent leur territoire de façon à favoriser le transport actif ou offrir de nouvelles façons de découvrir les merveilles et les spécificités de leurs régions.

Le présent guide offre quelques considérations qui permettront d'ajouter une valeur écologique aux aménagements cyclables actuels. En plus de jouer un rôle dans le déplacement des cyclistes, les pistes cyclables peuvent être aménagées de manière à contribuer à la conservation de la faune et la flore indigène et à la mise en valeur des paysages et ce, tout en augmentant le confort des usagers. Plus encore, les aménagements cyclables peuvent permettre de restaurer des liens entre les milieux naturels.

Voici quelques éléments à considérer :

1. Réaliser un inventaire et une caractérisation des milieux naturels en place
2. Identifier les liens potentiels entre ces milieux naturels et les voies cyclables afin de contribuer à la réalisation des corridors naturels
3. Prévoir des espaces assez vastes pour les haltes cyclables afin d'intégrer des aménagements qui favorisent la biodiversité locale

L'expérience cycliste et la richesse du milieu naturel en seront bonifiées.

MILIEU FORESTIER

Rien de plus agréable que de se promener à vélo à travers une forêt ou un boisé. En toute saison, on y découvre des plantes et des animaux bien de chez nous. Les cyclistes recherchent différentes expériences lorsqu'ils traversent un milieu forestier. Certains apprécient le calme et l'ambiance. Pour d'autres, c'est le moment de relever des défis plus techniques. Si le terrain est moindrement escarpé, les cyclistes de montagne, de cyclocross ou de « freeride » s'en donnent à cœur joie. Il est donc important de planifier, d'aménager et de gérer le site en fonction des usages souhaités et permis. Car, quelquefois, conservation des milieux naturels et cyclisme ne sont pas bons amis...

Boisés et pistes cyclables

Dans le sud du Québec, il reste très peu de boisés intacts. Il est donc important de favoriser leur intégrité tout en permettant un accès aux visiteurs afin qu'ils développent un sentiment d'appartenance envers le milieu naturel.

Les boisés du sud du Québec appartiennent à des propriétaires privés. Afin d'aménager une piste cyclable, il faut obtenir l'accord des propriétaires. Des ententes de gestion et des droits de passages sont nécessaires. Dans certaines régions, il faudra demander l'autorisation de syndicats de producteurs de bois et faire une demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Dans certaines régions, il existe parfois des ententes avec les utilisateurs de véhicules motorisés.

Types de revêtement, infrastructures et entretien

Le revêtement et les infrastructures doivent être planifiés et réalisés de façon à minimiser l'impact sur le milieu naturel. Un plan d'entretien des sentiers est nécessaire afin d'assurer la sécurité et le confort des usagers tout en minimisant l'impact sur les milieux naturels.

CONSIDÉRATIONS

1. Éviter les secteurs sensibles

- o Éviter de perturber l'habitat d'espèces menacées, des habitats d'intérêts, des écosystèmes forestiers exceptionnels, etc.

2. Minimiser la fragmentation

- o Utiliser le plus possible les chemins forestiers existants
- o Aménager les sections de sentiers les plus denses proches des développements domiciliaires

3. Aménager les sentiers en fonction des usages souhaités

- o Randonnée familiale ou touristique
- o Vélo de montagne
- o Freeride

4. Restreindre le hors sentiers

- o Bien marquer les côtés des sentiers pour que les usagers sentent la différence entre les sentiers officiels et non officiels.
- o Aménager des aires de regroupement afin que les cyclistes restent dans les sentiers loin des aires sensibles.
- o Éviter la présence d'eau ou de boue dans les sentiers

5. Assurer une bonne gestion et sensibilisation des usagers

- o Patrouille de sensibilisation
- o Installer des affiches d'interprétation
- o Contacter les groupes et les clubs de cyclistes afin de promouvoir des règlements et bonnes pratiques

6. Éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes

- o Toujours utiliser des espèces indigènes lors de la restauration et de l'aménagement des sentiers
- o Installer des stations de nettoyage des vélos et des bottes

MILIEU AGRICOLE

Les terres agricoles couvrent plus de 80% du territoire du sud du Québec. Chaque région a ses particularités et ses produits qu'il fait bon déguster en toute saison. Le vélo est un mode privilégié pour découvrir une région tout en profitant des bons produits et des paysages exceptionnels qu'elle a à offrir.

Terres agricoles et pistes cyclables

Les aménagements cyclables situés en terres agricoles permettent de découvrir un paysage rural et de prendre conscience de la richesse des paysages que nous offre l'agriculture. Aménager une piste cyclable en terres agricoles peut également être l'occasion de valoriser des terres marginales et de recréer des liens entre les boisés et corridors forestiers existants.

Les aménagements cyclables peuvent être faits en bordure des terres agricoles, sur les chemins de terre et dans les emprises d'utilités publiques. Une bonne planification permettra de respecter les usages agricoles, les périodes de plantation et de récolte ainsi que les activités cyclistes. Il faudra également tenir compte de l'impact sur la production ainsi que sur le confort des usagers.

Afin d'aménager une piste cyclable, il faut obtenir l'accord des propriétaires. Des ententes de gestion et des droits de passage sont nécessaires. Il faudra faire une demande d'autorisation à la CPTAQ et demander l'autorisation des syndicats de l'Union des producteurs agricoles.

Paysages et perspectives

Il est important de planifier les plantations et les aménagements de façon à favoriser une diversité de paysages et de perspectives pour les cyclistes. La présence d'arbres et d'arbustes permet de couper les percées infinies qui peuvent être monotones. Il faut cependant offrir des endroits qui permettent d'admirer la grandeur et la beauté des étendues agricoles. Les aménagements doivent aussi être conçus en tenant compte des contraintes associées à l'exploitation agricole et aux types de cultures en présence

CONSIDÉRATIONS

1. Valoriser les emprises existantes

- o Utiliser les emprises existantes (chemins de fer, services, chemins, etc.)
- o Diminuer la taille des terres agricoles utilisées pour les aménagements cyclables

2. Prévoir les aménagements cyclables aux haies brise-vent

- o Assurer le confort des cyclistes par les arbres qui procurent de l'ombre
- o Capturer la poussière et diminuer les efforts de déneigement

3. Donner une valeur écologique aux aménagements cyclables et haies brise-vent

- o Utiliser une diversité d'espèces indigènes
- o Planter/semer des espèces qui favorisent la faune indigène
- o Augmenter la largeur des haies brise-vent
- o Prévoir des espaces assez vastes pour les haltes cyclables afin d'intégrer des aménagements qui favorisent la biodiversité locale

4. Donner une valeur économique aux pistes cyclables et aux haies brise-vent

- o Planter des arbres fruitiers
- o Planter des arbres à noix
- o Planter des espèces indigènes qui peuvent avoir une valeur économique
- o Installer une signalisation adéquate dans les haltes et aux intersections avec les réseaux locaux menant aux sites d'intérêt

5. Valoriser les productions agricoles locales

- o Installer des kiosques agrotouristiques
- o Installer une signalisation adéquate dans les haltes
- o Planifier les pistes cyclables pour promouvoir la rencontre entre les cyclistes et les producteurs

6. Valoriser les infrastructures agricoles

- o Les déversoirs et marais filtrants peuvent être des milieux intéressants

MILIEU RIVERAIN ET HUMIDE

Les milieux humides sont essentiels à la biodiversité et offrent une multitude d'avantages à la collectivité. Ils purifient les eaux de surface, permettent le réapprovisionnement de la nappe phréatique et limitent les périodes de sécheresse tout en fournissant un habitat propice à la flore et la faune. Les bandes riveraines quant à elles sont décrites comme étant un couvert végétal composé d'herbacées, d'arbustes et d'arbres indigènes en bordure d'une rive. Plus elles sont naturelles et larges, plus elles occupent de fonctions écologiques importantes pour réduire la contamination de l'eau, fournir un habitat pour la faune et la flore et contrer les effets de l'érosion des sols et des rives en les stabilisant. Les aménagements cyclables situés en milieu riverain et humide offrent une expérience agréable et permettent de découvrir un paysage culturel et naturel riche qui est souvent méconnu.

Milieux riverains/humides et pistes cyclables

Pour aménager des réseaux cyclables en milieu riverain et humide, il est primordial de maintenir leurs fonctions écologiques qui nous sont essentielles. Il faut minimalement appliquer la politique sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables adoptée en 1987 par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), dont l'application relève du domaine municipal.

Afin de conserver les fonctions écologiques de ces milieux fragiles, il faut souvent prévoir des infrastructures sur pilotis. Il faut obtenir l'accord des propriétaires. Des ententes de gestion sont nécessaires. Pour les aménagements, il faut faire une demande d'autorisation au MDDEFP ainsi que des demandes de permis à la municipalité.

Paysages et perspective

Il est important de prévoir des aménagements cyclables qui offrent une accessibilité à l'eau pour diverses activités. Sans ces accès planifiés, les usagers créeront leurs propres accès sans tenir compte des milieux naturels à protéger. Il importe également d'offrir des points de vue et des paysages qui mettent en valeur les cours d'eau ou les milieux humides afin d'admirer la beauté de ces milieux prospères.

CONSIDÉRATIONS

1. Maintenir les fonctions écologiques des milieux naturels
 - o Prévoir des aménagements sur pilotis
 - o Respecter l'espace de mobilité du cours d'eau (méandres)
 - o Respecter l'écoulement de l'eau (éviter blocage)
 - o Aménager des bandes riveraines naturelles

2. Aménager des accès à l'eau
 - o Aménager des haltes et points d'accès près des cours d'eau
 - o Offrir des points de vue et paysages intéressants
 - o Prévoir des sites multifonctionnels (pêche, observation d'oiseaux)

3. Éviter les secteurs sensibles
 - o Éviter de perturber l'habitat des espèces menacées, les habitats d'intérêts (ex. : frayère, site de ponte de tortue, héronnière, etc.)

4. Assurer la stabilité du talus
 - o Évaluer les sols et la pente et respecter une distance raisonnable pour assurer la stabilité du talus

5. Donner une valeur écologique aux aménagements cyclables et aux bandes riveraines
 - o Utiliser une diversité d'espèces indigènes
 - o Planter/semer des espèces qui favorisent la faune indigène (papillons, oiseaux, etc.)
 - o Augmenter la largeur des bandes riveraines
 - o Aménager des haltes cyclables qui favorisent la biodiversité locale

6. Donner une valeur économique aux pistes cyclables et aux bandes riveraines
 - o Planter des arbres fruitiers
 - o Planter des arbres à noix
 - o Planter des espèces indigènes qui peuvent avoir une valeur économique

MILIEU URBAIN

Le réseau cyclable du Québec ne cesse de se développer. Les municipalités ont emboîté le pas afin d'offrir à leurs citoyens des aménagements cyclables fonctionnels, sécuritaires et confortables. Dans les nouveaux développements comme dans les quartiers bien établis, on fait de la place au vélo et au transport actif. Aménager ou restaurer une piste cyclable représente une opportunité d'ajouter une valeur écologique aux aménagements. Les aménagements cyclables peuvent permettre de restaurer des liens entre les milieux naturels ou de poser un geste pour la protection et la mise en valeur de la nature et de la biodiversité en ville comme en banlieue.

Chaque petit geste compte !

Milieu urbain, aménagements cyclables et biodiversité

En milieu urbain, des écosystèmes diversifiés contribuent à augmenter le revenu foncier des municipalités en élevant la valeur des propriétés. Ils améliorent la qualité du cadre de vie et contribuent à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur de même qu'à la qualité des cours d'eau. La biodiversité urbaine se présente sous différentes formes et lieux. On retrouve quelques milieux naturels, des arbres de rue, des parcs, des jardins, des voies ferrées, des parcs aménagés, des terrains vacants, des terrains industriels ainsi que des territoires agricoles en milieu urbain. Tous ces milieux, aussi petits soient-ils, sont importants et peuvent créer un réseau écologique.

Dans la planification d'aménagements cyclables, il ne faut pas négliger l'importance écologique des haltes, des parcs municipaux et même des terrains abandonnés ou industriels. Ces petits milieux peuvent servir d'espaces de repos ou de lien pour le déplacement de la faune. Ils jouent un rôle dans la mise en place de corridors bleus et verts qui permettent de relier différents noyaux de biodiversité.

CONSIDÉRATIONS

1. Valoriser les milieux naturels non traditionnels

- o Restaurer des aires d'utilité publique
- o Aménager les terrains industriels

2. Aménager des haltes cyclables et des parcs à valeur écologique

- o Utiliser une diversité d'espèces indigènes
- o Aménager des prés fleuris
- o Laisser pousser l'herbe dans certaines sections des parcs
- o Favoriser le fauchage tardif en bordure de routes
- o Conserver toutes les strates végétales dans les parcs (herbacées, arbustives et arborescentes)
- o Laisser au sol les branches et les troncs d'arbres tombés puisqu'ils servent d'habitats à la faune

3. Ajouter une touche de nature aux infrastructures

- o Favoriser des infrastructures végétalisées (murets, clôtures, etc.)
- o Planifier les infrastructures pour la faune (passage à faune, dortoir, etc.)

4. Augmenter la taille des emprises afin de favoriser la biodiversité

- o Se doter d'emprises plus larges afin de permettre la mise en place d'aménagements favorables à la faune et la flore
- o Développer des partenariats pour y parvenir
- o Restaurer les milieux naturels dégradés

5. Considérer le rôle des aménagements cyclables dans la lutte aux îlots de chaleur et aux changements climatiques